La CFE-CGC Bretagne va signer l'accord ponts 2025

CFE-CGC Métiers de l'Emploi BRETAGNE

L'accord prévoit que les sites seront fermés les

Vendredi 2 mai
Vendredi 9 mai
Vendredi 30 mai
Lundi 10 novembre
Vendredi 26 décembre

Ces 5 jours dits de « pont » seront déduits des 5 jours de repos supplémentaires JMOB.

Tous les JMOB sont donc consommés par les ponts

Lorsque le jour dit « de pont » correspond à un jour entier habituellement non travaillé de l'agent à temps partiel, celui-ci sera réintégré dans ses jours de repos supplémentaires. Cette règle ne s'applique pas pour des agents à temps partiel en ½ journée.

Comme l'année 2025 comporte plus de 8 jours fériés ouvrés, il n'y aura pas de GJFO (garantie jour férié) sur cette année.

Vous vous retrouvez dans nos valeurs, Rejoignez-nous dès maintenant !

Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@francetravail.fr
www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres
A compter de D1, coefficient 551 ou conseiller niveau 2.2